



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

entreprises

Question écrite n° 102785

Texte de la question

Mme Valérie Rosso-Debord attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès de la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services, des professions libérales et de la consommation, sur les délais de jugement trop importants en cas de procédure contentieuse engagée par des entreprises. En effet, certaines entreprises sont confrontées à des procédures d'expertise très longues en cas de litige sans que les assurances ne prennent en charge les sommes concernées. Aussi, dans l'attente d'un jugement définitif, des sommes considérables sont parfois en jeu, ce qui peut conduire à une faillite de l'entreprise. Elle lui demande donc de bien vouloir lui indiquer d'une part, dans quelle mesure les assurances ne pourraient-elles pas prendre préalablement en charge ces sommes dans l'attente d'un jugement définitif et d'autre part, si une solution peut-être envisagée afin de réduire les délais de jugement dans ces affaires.

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Rosso-Debord](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102785

Rubrique : Assurances

Ministère interrogé : Commerce, artisanat, PME, tourisme, services et consommation

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 mars 2011, page 2613

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)